

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

Date de la convocation :

2 mars 2026

Affichée le :

2 mars 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, adjoints.

Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Christelle MOUGIN, Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, M. Christian LABARUSSIAS, M. Philippe LOUVET, Mme Esther PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette DELAVELLE, M. Pascal RENAUD qui donne procuration à M. Vincent BOBILLIER, M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. François JACQUOT, Mme Anne MAIRE.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026.05

Affectation par anticipation du résultat du budget principal 2025

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 10 mars 2026**

Publiée le 10 mars 2026

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation par anticipation du résultat du budget principal 2025 comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

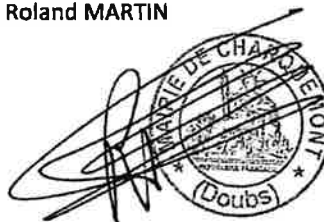
le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20260309-2026_05-DE

Résultat de fonctionnement 2025	
Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1	
Excédent	529 789.32
Résultats antérieurs reportés	
Excédent	390 369.65
Résultat cumulé d'exploitation à affecter	
Excédent	920 158.97
Résultat d'investissement 2025	
<u>Résultat d'investissement de l'exercice N-1</u>	
Besoin de financement	61 772.40
Résultats antérieurs reportés	
Besoin de financement	178 813.58
Solde cumulé d'investissement	
Besoin d'investissement - DI 001	240 585.98
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 en dépenses</u>	154 250.00
Affectation au compte 1068 recettes investissement	
	394 835.98
Affectation Recettes de fonctionnement chapitre 002	
	525 322.99
Affectation Dépenses d'investissement chapitre 001	
	240 585.98

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE
le 18/03/2026
Application agréée F.legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

2 mars 2026

Affichée le :

2 mars 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 1

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,
Mme Brigitte COURTET, adjoints.

Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Christelle MOUGIN,
Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, M. Christian LABARUSSIAS,
M. Philippe LOUVET, Mme Esther PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette DELAVELLE, M. Pascal RENAUD qui donne procuration à
M. Vincent BOBILLIER, M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. François JACQUOT, Mme Anne MAIRE.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026.06

Affectation par anticipation du résultat du budget bois 2025

***Délibération certifiée
exécutoire***

***Télétransmise en Préfecture
Le 10 mars 2026***

Publiée le 10 mars 2026

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'affectation par anticipation du résultat du budget bois 2025 comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

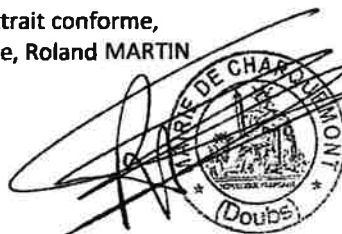
Le 18/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20260309-2026_06-DE

Résultat de fonctionnement 2025	
Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1	
Déficit	82 709.53
Résultats antérieurs reportés	
Excédent	259 507.30
Résultat cumulé d'exploitation à affecter	
Excédent	176 797.77
Résultat d'investissement 2025	
<u>Résultat d'investissement de l'exercice N-1</u>	
Besoin de financement	15 794.75
Résultats antérieurs reportés	
Excédent	17 601.26
Solde cumulé d'investissement	
Excédent - RI 001	1 806.51
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement N-1</u>	
<u>en dépenses</u>	41 400.00
<u>en recettes</u>	22 000.00
Affectation au compte 1068 Recettes investissement	17 593.49
Affectation Recettes de fonctionnement chapitre 002	159 204.28
Affectation Recettes d'investissement chapitre 001	1 806.51

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2026
Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

2 mars 2026

Affichée le :

2 mars 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 1

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,
Mme Brigitte COURTET, adjoints.

Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Christelle MOUGIN,
Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, M. Christian LABARUSSIAS,
M. Philippe LOUVET, Mme Esther PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette DELAVELLE, M. Pascal RENAUD qui donne procuration à
M. Vincent BOBILLIER, M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. François JACQUOT, Mme Anne MAIRE.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026.07
Bilan des cessions et acquisitions 2025**

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 10 mars 2026**

Publiée le 10 mars 2026

Le conseil municipal fait le bilan des acquisitions et cessions immobilières
faites en 2025 :

Acquisitions : Néant

Cessions : Néant

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20260309-2026_07-DE

Département du Doubs

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026**

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

2 mars 2026

Affichée le :

2 mars 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 1

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,
Mme Brigitte COURTET, adjoints.

Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Christelle MOUGIN,
Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, M. Christian LABARUSSIAS,
M. Philippe LOUVET, Mme Esther PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette DELAVELLE, M. Pascal RENAUD qui donne procuration à
M. Vincent BOBILLIER, M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. François JACQUOT, Mme Anne MAIRE.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026.08

Vote des taux des impôts directs locaux 2026

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 10 mars 2026**

Publiée le 10 mars 2026

Monsieur le Maire propose de voter les taux de fiscalité pour 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Décide de ne pas revaloriser les taux communaux 2025 et de les maintenir comme suit pour l'année 2026 :

- taxe d'habitation : 12.38 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.45 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.46 %

- Charge Monsieur le Maire :

-De notifier cette décision aux services préfectoraux

-De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des
Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-2125 01274-2026 03 09-2026_08-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

Date de la convocation :

2 mars 2026

Affichée le :

2 mars 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, adjoints.

Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Christelle MOUGIN, Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, M. Christian LABARUSSIAS, M. Philippe LOUVET, Mme Esther PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette DELAVELLE, M. Pascal RENAUD qui donne procuration à M. Vincent BOBILLIER, M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. François JACQUOT, Mme Anne MAIRE.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026.09

Vote du taux de la taxe d'aménagement

**Délibération certifiée
exécutoire**

Télétransmise en Préfecture

Le 10 mars 2026

Publiée le 10 mars 2026

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- Maintien sur l'ensemble du territoire communal d'un taux unique de 3 % pour la taxe d'aménagement
- Exonération pour la part communale, pour :
 - 1° - les logements sociaux (et leurs annexes) financés par un PLUS (prêt locatif à usage social), un PLS (prêt locatif social) ou un PSLA (prêt social de location-accession), les logements adaptés (et leurs annexes) comme les résidences sociales, les foyers pour personnes âgées ou handicapées, les hébergements sociaux d'urgence,
 - 2° - les surfaces des habitations principales financées par un PTZ+ (prêt à taux zéro renforcé dit +) dans la limite de 50%, cette exonération ne s'appliquant qu'à la surface supplémentaire excédant les 100 premiers m² (ces derniers bénéficiant déjà d'un abattement de 50%).

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

2 mars 2026

Affichée le :

2 mars 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 1

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,
Mme Brigitte COURTET, adjoints.

Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Christelle MOUGIN,
Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, M. Christian LABARUSSIAS,
M. Philippe LOUVET, Mme Esther PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette DELAVELLE, M. Pascal RENAUD qui donne procuration à
M. Vincent BOBILLIER, M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. François JACQUOT, Mme Anne MAIRE.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026.10
Budget primitif 2026- Budget général**

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 20 mars 2026**

Publiée le 20 mars 2026

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 du budget général comme suit :

Section fonctionnement : Dépenses = Recettes = 2 483 326.99

Section investissement : Dépenses = Recettes = 3 410 525.98

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble des propositions budgétaires 2026 et vote à l'unanimité le budget primitif du budget général 2026 tel que présenté.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-025-212501274-20260309-02026_10-BF

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

2 mars 2026

Affichée le :

2 mars 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 1

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,
Mme Brigitte COURTET, adjoints.

Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Christelle MOUGIN,
Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, M. Christian LABARUSSIAS,
M. Philippe LOUVET, Mme Esther PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette DELAVELLE, M. Pascal RENAUD qui donne procuration à
M. Vincent BOBILLIER, M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. François JACQUOT, Mme Anne MAIRE.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026.11
Budget primitif 2026- Budget bois**

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 20 mars 2026**

Publiée le 20 mars 2026

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 du budget bois
comme suit :

Section fonctionnement : Dépenses = 231 905.00
Recettes = 310 209.28

Section investissement : Dépenses = Recettes = 61 900.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité
l'ensemble des propositions budgétaires 2026 et vote à l'unanimité le budget
primitif du budget bois 2026 tel que présenté.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2026

Application agréée E-legalite.com

70_DE-025-212501274-20260309-2026_11-BF

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026**

Date de la convocation :

2 mars 2026

Affichée le :

2 mars 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 1

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, adjoints.

Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Christelle MOUGIN, Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, M. Christian LABARUSSIAS, M. Philippe LOUVET, Mme Esther PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette DELAVELLE, M. Pascal RENAUD qui donne procuration à M. Vincent BOBILLIER, M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. François JACQUOT, Mme Anne MAIRE.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026.12

**Travaux de réhabilitation et d'extension des locaux de l'Hôtel de Ville
Attribution des marchés de travaux suite à consultation**

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 10 mars 2026**

Publiée le 10 mars 2026

Monsieur le Maire explique qu'une consultation comportant 16 lots a été lancée pour les travaux de réhabilitation et d'extension de l'hôtel de Ville.

Il présente les compte-rendus de la commission d'appel d'offres et des MAPA réunie le 11 février 2026 pour l'ouverture des offres et le 9 mars 2026 pour procéder au choix des entreprises suite à la réception du rapport d'analyse des offres rédigé par le Cabinet AACT+, maître d'œuvre.

Il explique que les offres ont été classées et notées en fonction des critères d'attribution suivants :

Valeur technique : 60 %

Prix : 40 %

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les choix de la commission d'appel d'offres et des MAPA.

Le conseil municipal,

-VU le rapport d'analyses des offres et les propositions formulées par le Cabinet AACT+,

-VU les propositions résumées ci-après de la Commission d'Appel d'Offres et des MAPA réunie le 9 mars 2026 pour retenir les entreprises :

REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2026
Application agréée E.legalite.com

99_DE-025-2125 01274-2026 0309-2026_12-DE

Lot n°	Détail lot	Entreprise retenue	Montant de travaux retenu HT
1	Déconstruction	SARL DROMARD 25500 Noel Cerneux	157 499.89
2	Terrassements VRD	SARL DROMARD 25500 Noel Cerneux	114 882.89
3	Gros œuvre	PERSONENI SA 25500 Noel Cerneux	314 800.31
4	Structure bois, couverture zinc	Ets VERDOT 25000 Besançon	38 219.26
5	Etanchéité	SOPREMA SAS 70400 Héricourt	44 699.53
6	Menuiseries extérieures bois alu	MENUISERIE CLAUDE SAS 90200 Giromagny	178 763.38
7	Serrurerie	ETS OBLIGER 25320 CHEMAUDIN ET VAUX	56 180.00
8	Menuiseries intérieures	PERRIN SAS 25600 Vieux Charmont	224 267.17
9	Plâtrerie	ASSOCIATION IDE 25700 Valentigney	143 528.84
10	Faux plafonds	PLAFOND LAFFOND 25100 Autechaux	30 938.89
11	Revêtements de sols et murs	SAS TISSERANT CARRELAGE 25450 Damprichard	63 733.74
12	Vêtures	BOVE SAS 88200 St Etienne les Remiremont	132 791.52
13	Electricité	BALOSSI MARGUET SAS 25500 Morteau	154 689.23
14	Chaufferie, ventilation, plomberie	Ets BARBALAT Gilbert 25120 MAICHE	397 909.25
15	Photovoltaïque	JURA ENERGIE SOLAIRE SAS 39800 Poligny	24 579.61
16	Fondations spéciales	SAS FAYAT FONDATIONS 25000 Besançon	67 589.60
	TOTAL		2 145 073.11

Décide à l'unanimité :

-D'attribuer les lots aux entreprises précitées et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les titulaires de chacun de ces lots,

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE
le 10/03/2026
Application agréée E-legalise.com

Département du Doubs

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026**

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

2 mars 2026

Affichée le :

2 mars 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 1

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,
Mme Brigitte COURTET, adjoints.

Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Christelle MOUGIN,
Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, M. Christian LABARUSSIAS,
M. Philippe LOUVET, Mme Esther PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette DELAVELLE, M. Pascal RENAUD qui donne procuration à
M. Vincent BOBILLIER, M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. François JACQUOT, Mme Anne MAIRE.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026.13

**Convention de rétrocession des équipements publics du lotissement « le
Bas du Village » avec PRO IMMO 25**

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 10 mars 2026**

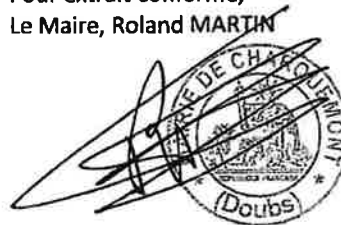
Publiée le 10 mars 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte à l'unanimité la rétrocession des équipements publics du lotissement « Le bas du village » qui va être réalisé sur le terrain cadastré section AE n°284 (ex n°56), par la Société PRO IMMO 25, au profit de la Commune de Charquemont, à l'euro symbolique.

Le transfert de propriété sera régularisé par acte notarié, dans le constat du parfait achèvement et de la bonne exécution des prestations que la Société PRO IMMO 25 s'est engagée à réaliser dans le dossier de permis d'aménager. (Dossier PA 025 127 23 R0001)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire (convention de transfert, acte notarié...).

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20260309-2026_13-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026**

Date de la convocation :

2 mars 2026

Affichée le :

2 mars 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 1

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, adjoints.

Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Christelle MOUGIN, Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, M. Christian LABARUSSIAS, M. Philippe LOUVET, Mme Esther PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette DELAVELLE, M. Pascal RENAUD qui donne procuration à M. Vincent BOBILLIER, M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. François JACQUOT, Mme Anne MAIRE.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026.14

**Convention relative aux modalités de cession de la route départementale
10^E1 avec le Département du Doubs**

***Délibération certifiée
exécutoire***

***Télétransmise en Préfecture
Le 10 mars 2026***

Publiée le 10 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2025.89, le conseil municipal a validé le transfert dans le domaine public communal de la RD 10^E1 du PR 2-70 au PR 3-780 et a autorisé le Maire à signer la convention relative aux modalités de cession avec le Département.

La commission permanente du Conseil départemental réunie le 23 février 2026 a approuvé les termes de cette convention et demande au conseil municipal de délibérer sur les clauses de cette convention annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal avec 14 voix pour et 1 voix contre, accepte les termes de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-025-212501274-20260309-2026_14-DE

Département du Doubs

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026**

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

2 mars 2026

Affichée le :

2 mars 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 1

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, adjoints.

Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Christelle MOUGIN, Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, M. Christian LABARUSSIAS, M. Philippe LOUVET, Mme Esther PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette DELAVELLE, M. Pascal RENAUD qui donne procuration à M. Vincent BOBILLIER, M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. François JACQUOT, Mme Anne MAIRE.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026.15

**Convention de servitude pour les ouvrages souterrains avec ENEDIS
Parcelle cadastrée section C n°13 – Au Cernier**

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 10 mars 2026**

Publiée le 10 mars 2026

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise ENEDIS à implanter sur la parcelle communale cadastrée section C n°13 « Au Cernier » les deux ouvrages suivants :
 - o 2 canalisations souterraines et leurs accessoires dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur d'environ 11 mètres,
 - o Les bornes de repérage si besoin.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitude relative à ces travaux.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 18/03/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-025-212501274-20260309-2026_15-DE

Département du Doubs

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026**

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

2 mars 2026

Affichée le :

2 mars 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 1

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,
Mme Brigitte COURTET, adjoints.

Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Christelle MOUGIN,
Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, M. Christian LABARUSSIAS,
M. Philippe LOUVET, Mme Esther PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette DELAVELLE, M. Pascal RENAUD qui donne procuration à
M. Vincent BOBILLIER, M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. François JACQUOT, Mme Anne MAIRE.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2026.16
Cession de terrain à la SCI MH IMMO**

**Délibération certifiée
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture
Le 10 mars 2026**

Publiée le 10 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025.62 par laquelle le conseil municipal a validé à l'unanimité la cession d'un terrain communal « délaissé de voirie » à l'entreprise HERBELIN au tarif de 15 € le m² et a décidé que les frais de géomètre seraient à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire précise que le PV de délimitation a été remis par le géomètre. La parcelle créée est cadastrée section AB n°552 d'une superficie de 675 m².

Monsieur le Maire ajoute également que l'acquéreur de cette parcelle sera la SCI MH IMMO.

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide la cession de la parcelle cadastrée section AB n°552 à la SCI MH IMMO pour un montant de 10 125 € aux conditions fixées par délibération n°2025.62.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-212501274-20260309-2026_16-0E

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026**

Date de la convocation :

2 mars 2026

Affichée le :

2 mars 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 1

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET, Mme Brigitte COURTET, adjoints.

Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Christelle MOUGIN, Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, M. Christian LABARUSSIAS, M. Philippe LOUVET, Mme Esther PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette DELAVELLE, M. Pascal RENAUD qui donne procuration à M. Vincent BOBILLIER, M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. François JACQUOT, Mme Anne MAIRE.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026.17

Délibération portant création et suppression d'emplois au 1^{er} avril 2026

**Délibération certifiée
exécutoire**

Télétransmise en Préfecture

Le 10 mars 2026

Publiée le 10 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération doit préciser le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,

Considérant le tableau des emplois,

Considérant les nécessités du service,

Le conseil municipal à l'unanimité décide pour la filière Police :

➤ La suppression d'un emploi de brigadier chef principal permanent à 22h

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} avril 2026 :

Grade : Brigadier chef principal à 22h

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E.legalite.com

99_DE-025-212501274-20260309-2026_17-DE

➤ La création d'un emploi : permanent de brigadier chef principal permanent à 25h

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er avril 2026 :

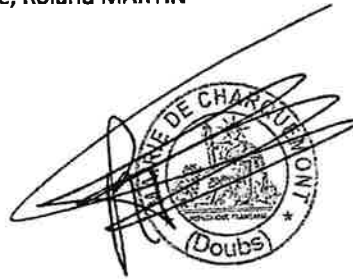
Grade : Brigadier chef principal à 25h

Ancien effectif : 0

Nouvel effectif : 1

➤ et de modifier en conséquence le tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-025-2125 01274-2026 0309-2026_17-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :

2 mars 2026

Affichée le :

2 mars 2026

**Nombre de conseillers
municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Ayant donné pouvoir : 1

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire.

Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, M. Bertrand LOUVET,
Mme Brigitte COURTET, adjoints.

Mme Françoise VUILLEMIN, M. Vincent BOBILLIER, Mme Christelle MOUGIN,
Mme Géraldine FRANTZ, M. Philippe MERCIER, M. Christian LABARUSSIAS,
M. Philippe LOUVET, Mme Esther PETIT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme Bernadette DELAVELLE, M. Pascal RENAUD qui donne procuration à
M. Vincent BOBILLIER, M. Antoine PETIT.

Absents :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, M. François JACQUOT, Mme Anne MAIRE.

Mme Françoise VUILLEMIN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026.18

Tableau des emplois au 1^{er} avril 2026

***Délibération certifiée
exécutoire***

***Télétransmise en Préfecture
Le 10 mars 2026***

Publiée le 10 mars 2026

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création d'emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant la délibération n°2026.15 du 9 mars 2026 portant création et suppression d'emplois à compter du 1er avril 2026,

Le conseil municipal est invité à valider la mise à jour au 1^{er} avril 2026 du tableau des emplois de la Commune de Charquemont par filière, suivant :

REÇU EN PREFECTURE

Le 10/03/2026

Application agréée E-legalite.com

Filière administrative

Cadre d'emploi	Catégorie	Temps de travail / semaine	Effectif
Attaché territorial	A	35/35	1
Rédacteur principal de 1ère classe	B	35/35	1
Adjoint administratif	C	35/35	2

Filière technique

Cadre d'emploi	Catégorie	Temps de travail / semaine	Effectif
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	35/35	1
Adjoint technique	C	35/35	4
		21.74/35	1
		20.10/35	1
		10/35	1

Filière sociale

Cadre d'emploi	Catégorie	Temps de travail / semaine	Effectif
ATSEM Agent spec. Ppal 1ère classe école maternelle	C	28.23/35	1
ATSEM Agent spec. Ppal 2ème classe école maternelle	C	30.80/35	1
		30.49/35	1
		22.18/35	1
		14.82/35	1

Filière police

Cadre d'emploi	Temps de travail / semaine	Effectif
Brigadier chef principal	25/35	1

Cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées,
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2026.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Roland MARTIN

